



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 11 juin 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/15 de la Municipalité du 28 mars 2024 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances nommée pour examiner cette affaire et le rapport de minorité ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2025-2029.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze juin deux mille vingt-quatre.

Le président :

La secrétaire adjointe :